

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 JUIN 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 28 JUIN** à 20H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 juin 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, LERMYTTE François, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Alexandre HERMANT

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE - CCAS POUR LE MARCHÉ DES ASSURANCES

2021-06-N°10

ETANT DONNE la convention de groupement de commandes globale entre la commune et le CCAS, intégrant notamment le marché des assurances ;

ETANT DONNE qu'il convient de détailler le montant des répartitions entre la ville et le CCAS pour le marché des assurances en particulier ;

Qu'à cette fin, le coordonnateur du groupement est la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS qui a été chargée de préparer, lancer et notifier les marchés s'y rapportant, chaque membre restant responsable de l'exécution du contrat pour ses propres besoins. Les membres de la CAO sont ceux du coordonnateur ;

CONSIDERANT qu'un projet de convention de groupement de commandes a été réalisé, précisant une clé de répartition entre la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et le CCAS, membres du groupement ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et le marché public des assurances s'y rapportant, précisant une clé de répartition entre la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et le CCAS, membres du groupement, avec une mise en application au 1^{er} janvier 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

